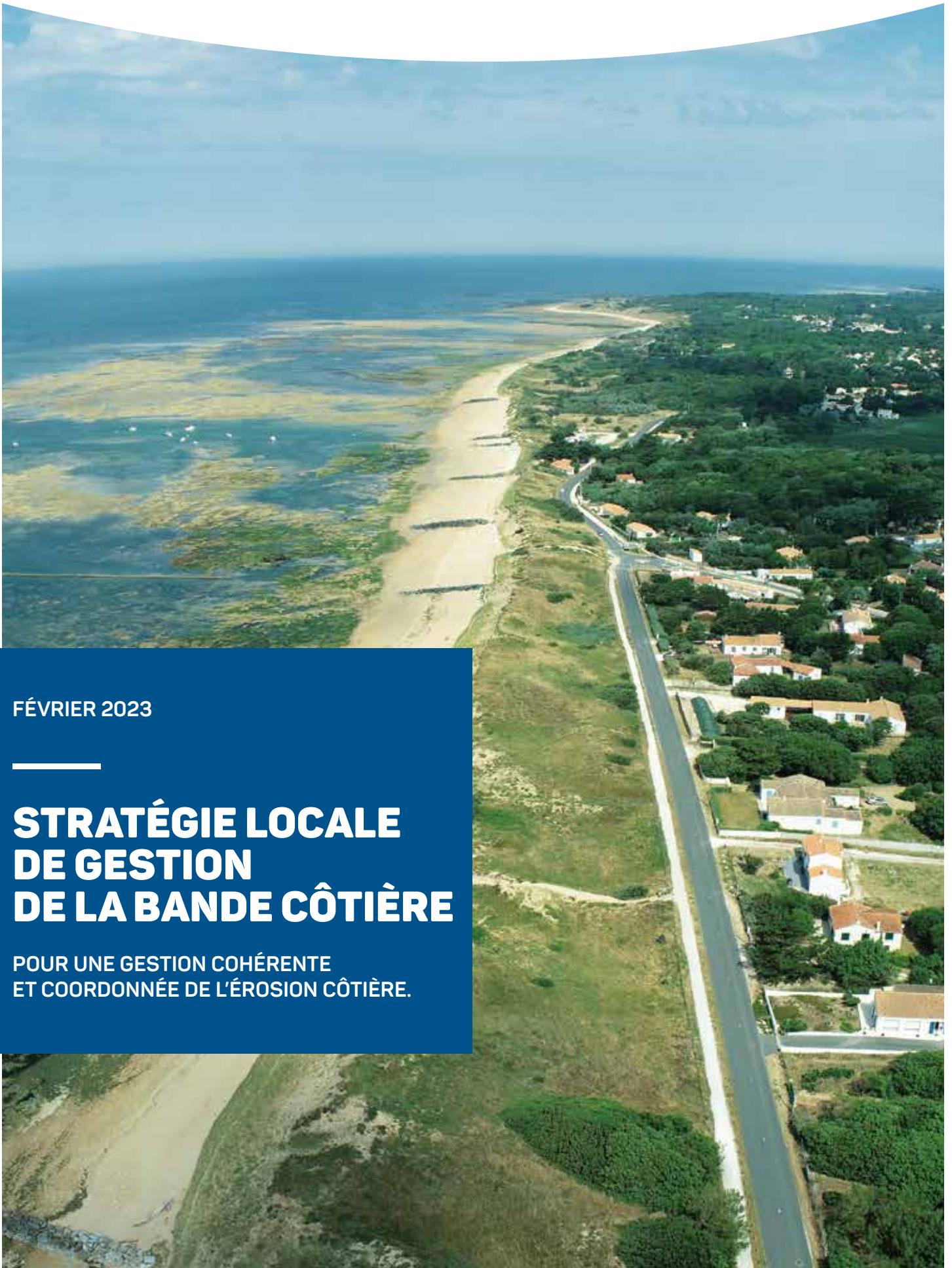


FÉVRIER 2023

STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE CÔTIÈRE

POUR UNE GESTION COHÉRENTE
ET COORDONNÉE DE L'ÉROSION CÔTIÈRE.



SOMMAIRE

1.	L'île d'Oléron : le territoire, le littoral et l'érosion	4
1.1	Le territoire	4
1.2	Le littoral oléronais	4
1.3	L'évolution du trait de côte	5
1.3.1	Le risque d'érosion côtière	5
1.3.2	Les enjeux menacés	5
1.3.3	Constat	6
1.4	Fonctionnement hydrosédimentaire du littoral oléronais	7
2	Que faire face au risque ?	8
2.1	Comprendre le milieu naturel côtier	8
2.1.1	Le rôle des habitats naturels	8
2.1.2	L'influence des actions anthropiques	9
2.1.3	Le rôle des systèmes d'endiguement	9
2.1	Définition des modes de gestion du littoral	9
3	Une stratégie locale, pourquoi faire ?	11
3.1	La genèse	11
3.2	La compétence GEMAPI	11
3.3	La stratégie locale, fruit d'une déclinaison :	13
3.3.1	Stratégie nationale	13
3.3.2	Stratégie régionale	13
4	Quelle stratégie pour l'île d'Oléron ?	14
4.1	Projection du trait de côte aux échéances 2030 et 2050	14
4.2	Le cadre d'intervention	18
5	Un programme d'actions de prévention de l'érosion	23
6	Glossaire	26

ÉDITORIAL

“

Riche de son paysage, le littoral oléronais constitue un territoire particulièrement attractif concentrant sur un périmètre étroit une population de plus en plus importante, notamment au cours de la saison estivale. Or, les différents événements climatiques qu'ont connus les côtes oléronaises ces dernières années ont conduit à une prise de conscience accrue de leur évolution et en particulier de l'érosion qu'elles subissent.

L'érosion du littoral ou plus globalement le recul du trait de côte est un phénomène naturel auquel nos territoires ne peuvent se soustraire. Toutefois, ce phénomène étant progressif et anticipable, les enjeux résident dans la parfaite compréhension de ces dynamiques ainsi que dans la mise à disposition d'outils stratégiques, juridiques et financiers au profit des territoires.

Consciente depuis des années des phénomènes d'érosion du littoral, la communauté de communes de l'île d'Oléron s'est engagée dans l'élaboration de la première stratégie locale de gestion de la bande côtière (SLGBC) du département de la Charente-Maritime. Cet outil stratégique par le biais de son plan d'action a pour but de garantir la sécurité des biens, des personnes et de préserver l'attractivité du territoire.

Le désir d'agir au profit d'un littoral préservé et le développement d'un tourisme durable inscrit le territoire oléronais dans les grands enjeux d'aujourd'hui et de demain.

”



Michel PARENT

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ÎLE D'OLÉRON



Joseph HUOT

VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ÎLE D'OLÉRON
CHARGÉ DU LITTORAL

L'ÎLE D'OLÉRON : LE TERRITOIRE, LE LITTORAL ET L'ÉROSION

1.1 Le territoire

Avec une superficie d'environ 175 km², l'île d'Oléron est la plus grande île de la façade atlantique. Sa population s'élevait à 22 203 habitants en 2020 (INSEE). L'économie de l'île s'appuie sur un tissu d'activités très variées et complémentaires : pêche, ostréiculture, mytiliculture, viticulture, saliculture, élevage, maraîchage...

Grâce à un climat privilégié, ses plages et sa richesse environnementale, l'île bénéficie d'une grande attractivité touristique depuis les années 1970. À la belle saison, la population décuple et profite à tous les secteurs : tourisme, restauration, activités sportives, agriculture, pêche, artisanat, commerce de proximité...

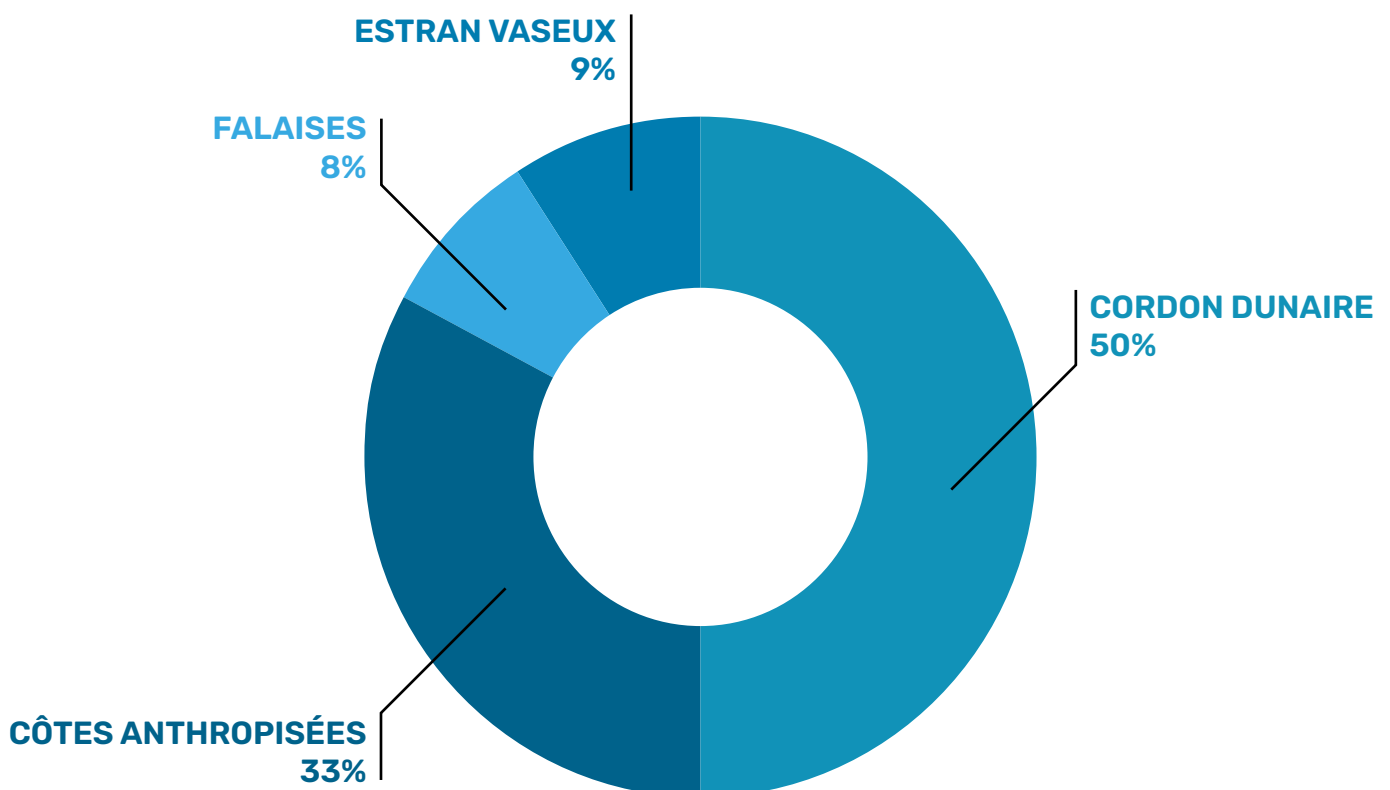
L'attractivité touristique et résidentielle détermine l'enjeu du territoire : **maintenir l'équilibre entre activité humaine et milieux naturels diversifiés et fragiles.**

1.2 Le littoral oléronais

Le littoral se compose de milieux variés façonnés par l'influence océanique (action du vent, de la houle, des courants et de la marée) ou par la main de l'homme.

Le linéaire côtier qui se déploie sur près de 100km est resté assez naturel. Il alterne entre falaises, cordon dunaire et zones de vasières au niveau des marais littoraux.

Répartition du littoral oléronais par type de côte



La partie basse du littoral où on observe les mouvement de la marée (l'estran) se caractérise par des unités géomorphologiques* variées :



Estran sableux : secteurs des Saumonards ou de Gatseau.



Estran rocheux : secteurs de Chassiron ou de Chaucre.



Estran vaseux : secteur de la Brande.

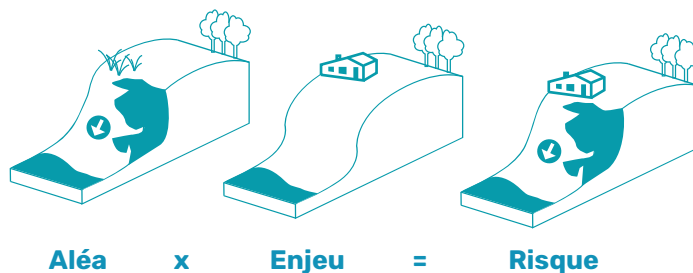
1.3 L'évolution du trait de côte

La définition du trait de côte diffère selon la diversité des environnements littoraux. Le trait de côte constitue moins une ligne qu'une bande côtière de largeur variable, qui s'étend du domaine marin au domaine continental, et qui intègre des facteurs à la fois humains, climatiques, géologiques, écologiques, socio-économiques, mais aussi historiques et culturels.

1.3.1 Le risque d'érosion côtière

L'existence d'un risque est due à la combinaison de deux facteurs :

- ▶ **l'aléa** : manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique* (érosion côtière) ;
- ▶ **l'enjeu** : ensemble des activités, des biens, des personnes, des infrastructures et des milieux pouvant être affectés par l'aléa.



1.3.2 Les enjeux menacés

Phénomène naturel avant tout, l'érosion côtière représente un risque lorsque la présence humaine ou l'implantation d'activités d'intérêt général se trouvent trop proches de la côte et sont donc menacées par le recul. Cette présence génère différents types d'enjeux.

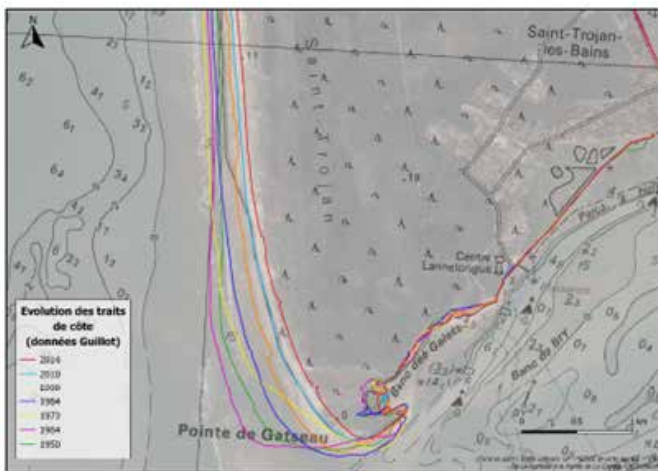
- ▶ **Enjeux humains** : l'érosion peut entraîner la redéfinition spatiale des littoraux. La vulnérabilité des habitations et des infrastructures induite par le recul peut être vecteur de risque pour les personnes et les biens.
- ▶ **Enjeux économiques** : l'érosion peut menacer les activités touristiques et maritimes.
- ▶ **Enjeux patrimoniaux** : l'érosion menace le bâti d'une très grande valeur architecturale et le patrimoine culturel, historique et archéologique.
- ▶ **Enjeux sociétaux** : l'érosion menace l'attractivité du littoral en affectant sa capacité d'accueil, son accès et ses fonctionnalités.

* voir glossaire

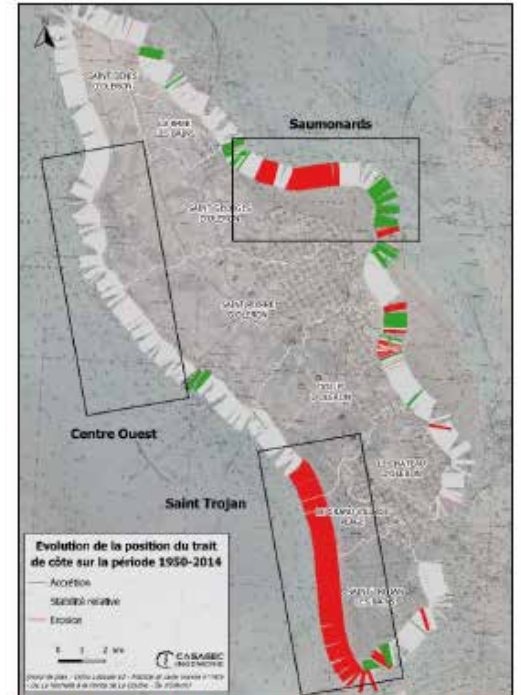
► **Enjeux environnementaux :** le processus naturel de l'érosion est un élément de la dynamique des écosystèmes dunaires et des falaises. L'érosion d'origine anthropique (surfréquentation, piétinement, aménagements urbains) limite quant à elle la capacité de déplacement des milieux soumis à l'érosion et peut porter atteinte aux écosystèmes littoraux.

1.3.3 Constat

En remontant jusqu'en 1950, il est possible de dresser un premier bilan de l'évolution générale des côtes jusqu'en 2014 .
 Le trait de côte du littoral apparaît globalement stable sur la majorité de son linéaire avec même quelques zones en accrétion*.
 Cependant, cette évolution n'est pas uniforme puisque les secteurs de marais endigués, les falaises ou les cordons dunaires sableux n'arborent pas les mêmes sensibilités face à l'érosion.
 Au niveau des côtes sableuses, le secteur situé entre Les Huttes et La Perroche présente une relative stabilité.
 Sur le secteur des Saumonards, les évolutions sont plus contrastées variant entre l'érosion et l'accrétion.



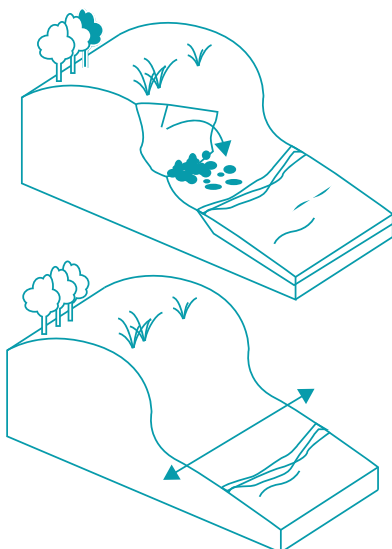
Evolution du trait de côte sur le secteur de Saint-Trojan / Pointe de Gatseau (CASAGEC INGENIERIE d'après données B. Guillot)



Evolution générale du trait de côte sur la période 1950-2014 (CASAGEC INGENIERIE d'après données B. Guillot)

Au contraire, les secteurs du sud ouest de Dolus, de Grand-Village et de Saint-Trojan se caractérisent par une érosion marquée avec un recul moyen de 15 m/an sur la Pointe de Gatseau (Casagec Ingenierie, 2020).

Ce secteur est soumis au taux d'érosion le plus important de France et même d'Europe.



L'érosion marine ?

Ce phénomène naturel obéit à une dynamique hydro-sédimentaire, observable dans le temps, liée à la conjonction des houles, courants, vagues, barres sableuses. Ce mouvement, généralement lent (d'environ deux mètres par an en moyenne sur la côte aquitaine), est soumis à des accélérations lors des tempêtes dont le nombre et l'intensité sont difficiles à prévoir dans un contexte de changement climatique.

Le trait de côte ?

C'est une ligne repère entre terre et mer le long du littoral. Le trait de côte fait l'objet d'une attention scientifique poussée. La Communauté de Communes et d'autres structures collectent des données pour son suivi au moyen de mesures et traitements d'images aériennes. Ces analyses permettent d'évaluer le recul moyen annuel du trait de côte.

* voir glossaire

1.4 Fonctionnement hydrosédimentaire du littoral oléronais

Au travers de l'étude de définition de la stratégie locale oléronaise menée depuis 2018 et en compilant toutes les précédentes études menées sur l'île, un schéma de fonctionnement des cellules hydrosédimentaires* a été produit :



QUE FAIRE FACE AU RISQUE ?

2.1 Comprendre le milieu naturel côtier

Le trait de côte est naturellement mobile : il ne peut pas et ne doit pas être fixé partout.

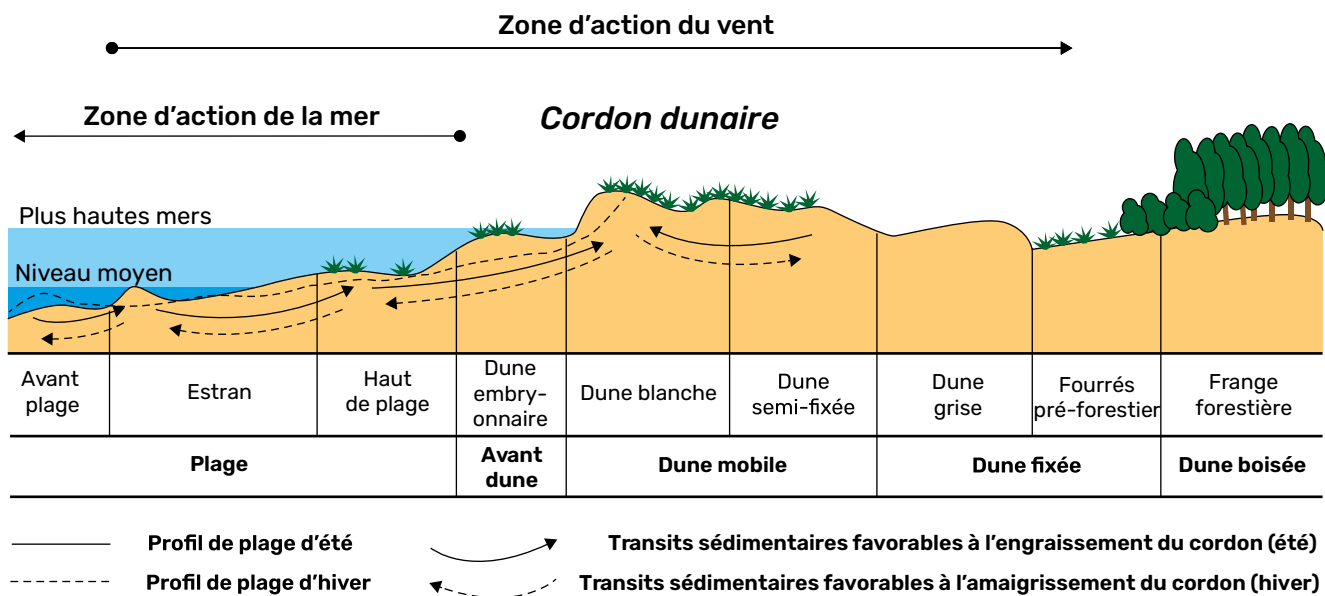
2.1.1 Le rôle des habitats naturels

Les cordons dunaires naturels participent à la résilience* du milieu : ils diminuent l'impact des facteurs d'érosion côtière et protègent les zones basses rétro-littorales des submersions marines.

Le fonctionnement « dune-plage » est un exemple marquant du rôle des habitats naturels sur l'évolution des milieux. Le cordon dunaire forme avec l'estran et l'avant-plage un système complexe où se concentrent la majeure partie des échanges sédimentaires et au sein duquel les paramètres géomorphologiques, hydrodynamiques* et biologiques interagissent étroitement. En période de calme, on observe un engraissement du haut de plage, alors qu'en période de tempête, les vagues érodent la dune et emportent le sable en bas de l'estran. Ce système, à l'équilibre fragile, favorise la résilience naturelle du milieu en permettant la reconstruction dunaire par l'action éolienne, à partir des stocks de sables déposés par la houle et avec l'aide de la végétation pionnière. Il permet également de dissiper l'énergie des vagues sur la côte.

Pour accompagner ce processus naturel et dynamique, il est nécessaire de recourir à des moyens manuels et non mécaniques pour le nettoyage des plages, de ne ramasser que les seuls déchets d'origine anthropique pour laisser in situ les déchets organiques (laisse de mer), de canaliser le public pour éviter le piétinement des dunes et protéger la végétation naturelle sur le haut de plage et dans la dune.

Echanges sédimentaires saisonniers au sein du système dune-plage (Florent Toureau, Cerema)



2.1.2 L'influence des actions anthropiques

L'occupation des zones côtières par l'Homme a profondément évolué au cours des siècles, passant d'une occupation historique par des activités du secteur primaire à une exploitation balnéaire récréative en seconde moitié du XXe siècle. Les actions anthropiques, qui conduisent notamment à l'artificialisation du littoral, contribuent ainsi à la perturbation locale du fonctionnement des milieux naturels littoraux.

La pérennité et la capacité d'ajustement du système « dune-plage » sont directement liées à la liberté des échanges sédimentaires entre ses différentes composantes. Tout élément anthropique ou ouvrage positionné entre la plage et le cordon dunaire perturbe ces échanges, diminue la capacité de résilience du système, accroît l'érosion par abaissement de l'estran et favorise ainsi les franchissements par la mer .

2.1.3 Le rôle des systèmes d'endiguement

D'après l'article R.562-13 du code de l'environnement et l'article 3 du décret n°2015-526 du 12 mai 2015, la protection d'une zone exposée au risque de submersion marine est réalisée par un système d'endiguement (SE). Le système d'endiguement est défini par la collectivité territoriale compétente eu égard au niveau de protection qu'elle détermine dans l'objectif d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Ce système est un ensemble cohérent de digues et ouvrages associés (systèmes de régulation des écoulements d'eau) destinés à défendre une zone protégée contre les submersions, jusqu'au niveau de protection retenu.

Pour plus d'informations sur les SE, se référer à la plaquette d'informations « GEMAPI : systèmes d'endiguements et décisions des élus » produite par l'association France Digues.

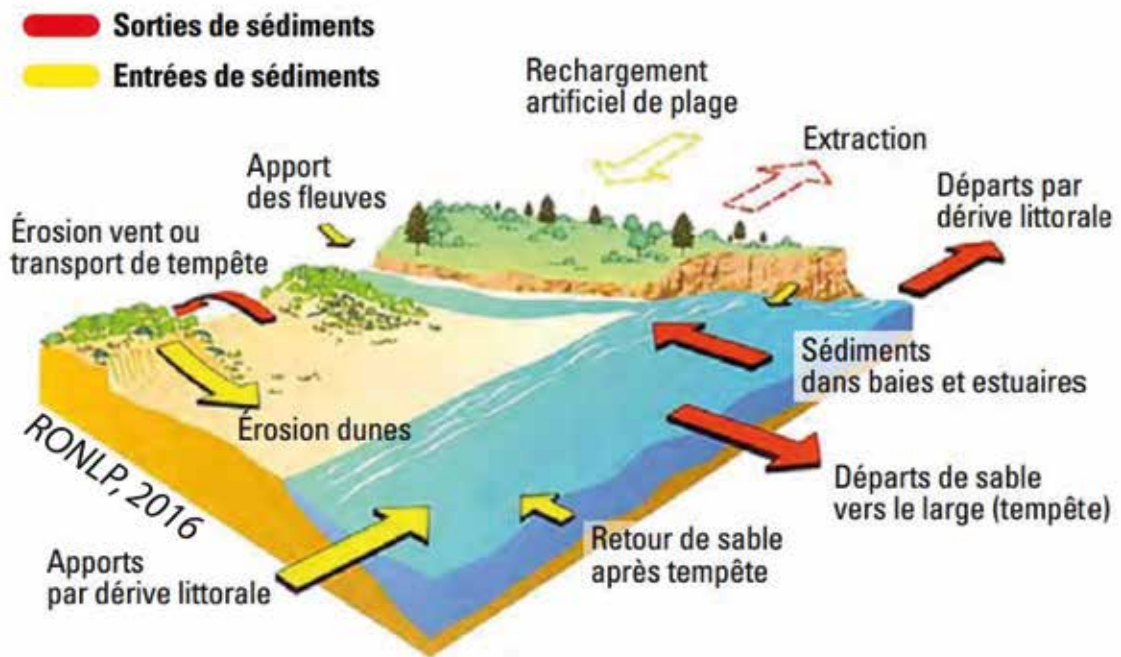
2.2 Définition des modes de gestion du littoral

5 modes de gestion ont été identifiés en cohérence avec la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC) et de la stratégie régionale de gestion de l'érosion pour s'adapter au recul du trait de côte sur l'île d'Oléron.

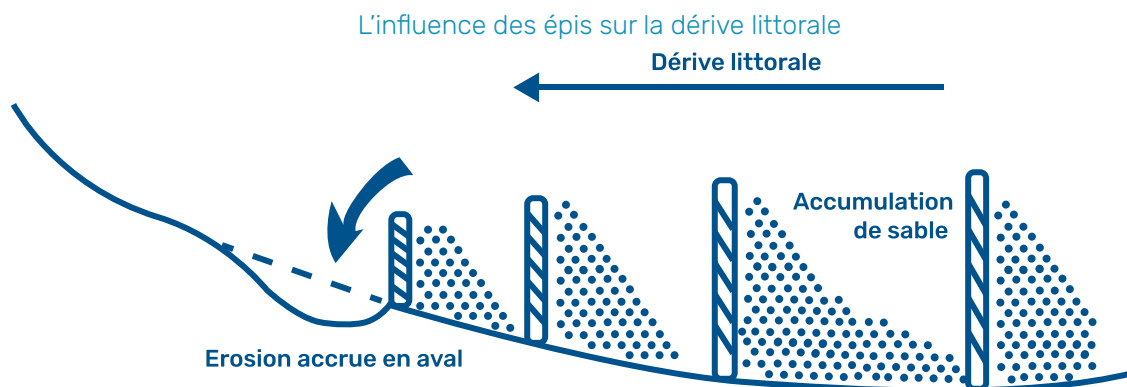
- ▶ **Inaction** : il s'agit de laisser le milieu évoluer naturellement en réponse aux phénomènes extérieurs, sans intervention humaine de gestion ;
- ▶ **Évolution naturelle surveillée** : il s'agit de laisser le milieu évoluer naturellement, tout en assurant une surveillance renforcée, afin d'anticiper l'éventuelle nécessité de passer à un autre mode de gestion ;
- ▶ **Accompagnement des processus naturels** : il s'agit d'intervenir de façon limitée et réversible pour accompagner et limiter les processus d'érosion (végétalisation des dunes, pose de branchage, ganivelles, etc.) ;
- ▶ **Lutte active** : il s'agit de contrôler l'érosion côtière pour maintenir les enjeux littoraux en place. Les interventions souples visent à réalimenter un littoral en déficit de sédiment (rechargement en sable). Les interventions dures visent à fixer le trait de côte en implantant des ouvrages de protection côtiers (enrochements, épis, perrés béton, etc.). Ces modes de luttes actives sont adaptés à un contexte donné (morphologie côtière, nombre et type d'enjeux, niveau et type d'aléa).

Les déficits ponctuels en sédiment qui nécessitent des rechargements ont diverses origines. Naturelles par action de la houle et du vent, en particulier lors des événements tempétueux, ou anthropiques du fait de la fixation du littoral par des ouvrages côtiers (épi, digues, brise lames, port...). Ces ouvrages de défense peuvent impacter l'apport naturel de sédiment des côtes sableuses créant une rupture ou une contrainte des courants à l'origine des transits sédimentaires. On observe ainsi des phénomènes d'accrétion en amont et d'érosion en aval des ouvrages et du courant.

Bilan sédimentaire système dune-plage



L'érosion des côtes sableuses s'explique par des mécanismes dit « cross shore » perpendiculaire au rivage (houle, vent, marée, surcôte...) et « long shore » le long du rivage (dérive sédimentaire littorale).



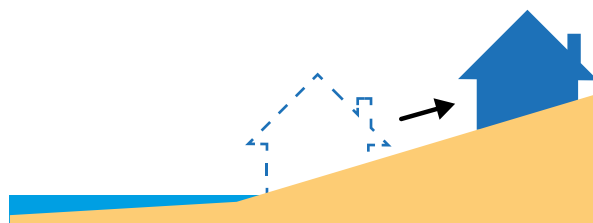
► **Repli stratégique :**

Cette approche consiste à soustraire les enjeux de la bande littorale soumise à l'aléa érosion.

Le déplacement correspond à une translation directe d'un enjeu, lorsqu'il est déplaçable, sans procéder à sa démolition.

La suppression est employée lorsque l'enjeu est démoli, sans action volontariste de réimplantation sur le territoire littoral.

La relocalisation correspond à la phase de suppression d'un enjeu associé à une volonté de réimplantation de cet enjeu sur le territoire.



UNE STRATÉGIE LOCALE, POURQUOI FAIRE ?

3.1 La genèse

Suite à Xynthia, la communauté de communes de l'île d'Oléron (CDCIO) s'est engagée dès 2011 dans une démarche d'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui vise à mettre en place un programme d'actions opérationnelles pour sensibiliser et protéger les populations vis-à-vis du risque de submersion. La stratégie du PAPI comprenait essentiellement des opérations de protections urgentes, en dur (digues, murets anti-submersion), seules capables de contenir les submersions. En parallèle du PAPI, la CdCIO s'est engagée plus en avant dans l'utilisation de solutions de protection douces (pose de ganivelles) pour répondre à la problématique d'érosion, phénomène naturel, parfois accéléré suite à des événements climatiques importants comme pendant l'hiver 2013-2014.

Cette volonté locale d'agir pour la préservation des protections naturelles est renforcée depuis la prise de compétence par la CdCIO en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette nouvelle compétence implique une gestion territoriale conjointe et coordonnée des risques liés à l'érosion côtière et à la submersion marine. Elle intègre la gestion des ouvrages naturels ou artificiels de défense contre la mer, contre la submersion marine ou le recul du trait de côte, dans une logique d'intérêt général.

La stratégie locale de gestion de la bande côtière de l'île d'Oléron naît ainsi d'un besoin d'une compréhension globale du risque érosion à l'échelle du territoire et de la nécessité de mettre en place une gestion intégrée du trait de côte, en complément de la compétence GEMAPI. Elle permet :

- ▶ **d'améliorer la connaissance scientifique ;**
- ▶ **d'évaluer la sensibilité à l'échelle du territoire ;**
- ▶ **d'analyser des enjeux impactés ;**
- ▶ **de définir un cadre territorial cohérent et partagé dans le respect de l'intérêt général pour tous les acteurs (CdC, communes, services de l'Etat, Département, Région...).**

3.2 La compétence GEMAPI

A compter du 1er janvier 2018, les lois de décentralisation (loi MAPTAM du 27 janvier 2014, puis loi NOTRe du 7 août 2015) ont confié de manière obligatoire la compétence GEMAPI aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Il s'agissait auparavant d'une compétence partagée, à titre facultatif, entre les différents échelons de collectivités territoriales : les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités.

Ce bloc de compétences recouvre les actions suivantes (items 1°, 2°, 5 et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement) :

- 1° : l'aménagement des bassins versants ;**
- 2° : l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;**
- 5° : la défense contre les inondations et contre la mer ;**
- 8° : la protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.**

Si la compétence GEMAPI est obligatoire, elle ne remet pas en cause le principe (loi de 1807) selon lequel il appartient aux propriétaires riverains intéressés (publics ou privés) de se protéger contre l'action de la mer en l'absence d'identification d'intérêt général par le Gemapien*. L'intervention du Gemapien est alors subsidiaire et facultative. En matière d'ouvrages de prévention des inondations et de défense contre la mer, l'EPCI peut décider librement du niveau de protection qu'elle entend assurer pour son territoire. La réalisation d'ouvrages de défense du trait de côte constitue ainsi une intervention facultative de l'EPCI fondée sur l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement.

L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

Préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau.

L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau et les accès

Permettre de maintenir le cours d'eau ou le canal dans son lit d'équilibre, l'écoulement naturel des eaux, contribuer au bon état ou potentiel écologiques.

4 MISSIONS

La protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques, zones humides et formations boisées riveraines

Restauration hydromorphologique des cours d'eau, restauration des zones humides, ...

La défense contre les inondations et contre la mer

Réaliser et gérer des ouvrages de protection contre les inondations, la submersion et l'érosion.

Le Ministère de l'Environnement confirme que la compétence GEMAPI comprend la défense contre le recul du trait de côte

La notion d'intérêt général se définit comme « ce qui est pour le bien public ». L'intérêt général est le critère de définition des grands régimes du droit public.



Confortement dunaire - Flèche de Prouard

3.3 La stratégie locale, fruit d'une déclinaison :

Les stratégies locales doivent répondre aux cadres fixés à l'échelle nationale et régionale.

Stratégie nationale

Dans le prolongement des recommandations du Grenelle de la Mer, et sur propositions d'un groupe de travail composé de 5 collègues (État, collectivités territoriales, ONG, syndicats, professionnels), la France s'est dotée d'une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte en 2012, mise à jour en 2017 et organisée en 5 axes :

- ▶ **Développer et partager la connaissance sur le trait de côte (Axe A) ;**
- ▶ **Élaborer et mettre en œuvre des stratégies territoriales partagées (Axe B) ;**
- ▶ **Développer des démarches expérimentales sur les territoires littoraux pour faciliter la recomposition spatiale (Axe C) ;**
- ▶ **Identifier les modalités d'intervention financière (Axe D) ;**
- ▶ **Communiquer, sensibiliser et former aux enjeux de la gestion du trait de côte (Axe E).**



Stratégie régionale

Lancée en 2009 et finalisée en 2012, la stratégie régionale de gestion de la bande côtière s'est appuyée sur une étude menée sur certains sites tests (Lacanau, Contis et Ciboure) et a permis d'aboutir à une vision partagée de la gestion du risque. Première démarche de ce type en France, respectueuse des principes de la stratégie nationale, elle traduit une ambition collective à l'échelle régionale et offre une boîte à outils pour mettre en œuvre, localement, une gestion durable de la bande côtière.

La stratégie régionale met en avant le principe de prévention, encourage à développer la connaissance et la culture du risque et engage à étudier toutes les possibilités techniques pour gérer un risque existant, sans exclusion ni tabou, notamment sur le repli stratégique.

Là aussi, 5 grands principes, déclinés en objectifs et actions, sont ainsi édictés au plan régional :

- ▶ **Prévoir le risque, améliorer la connaissance et développer la culture du risque ;**
- ▶ **Prévenir le risque ;**
- ▶ **Gérer de façon optimale les situations existantes ;**
- ▶ **Préparer et gérer les crises ;**
- ▶ **Faciliter la mise œuvre et la cohérence des actions de gestion.**



QUELLE STRATÉGIE POUR L'ÎLE D'OLÉRON ?

4.1 Projection du trait de côte aux échéances 2030 et 2050

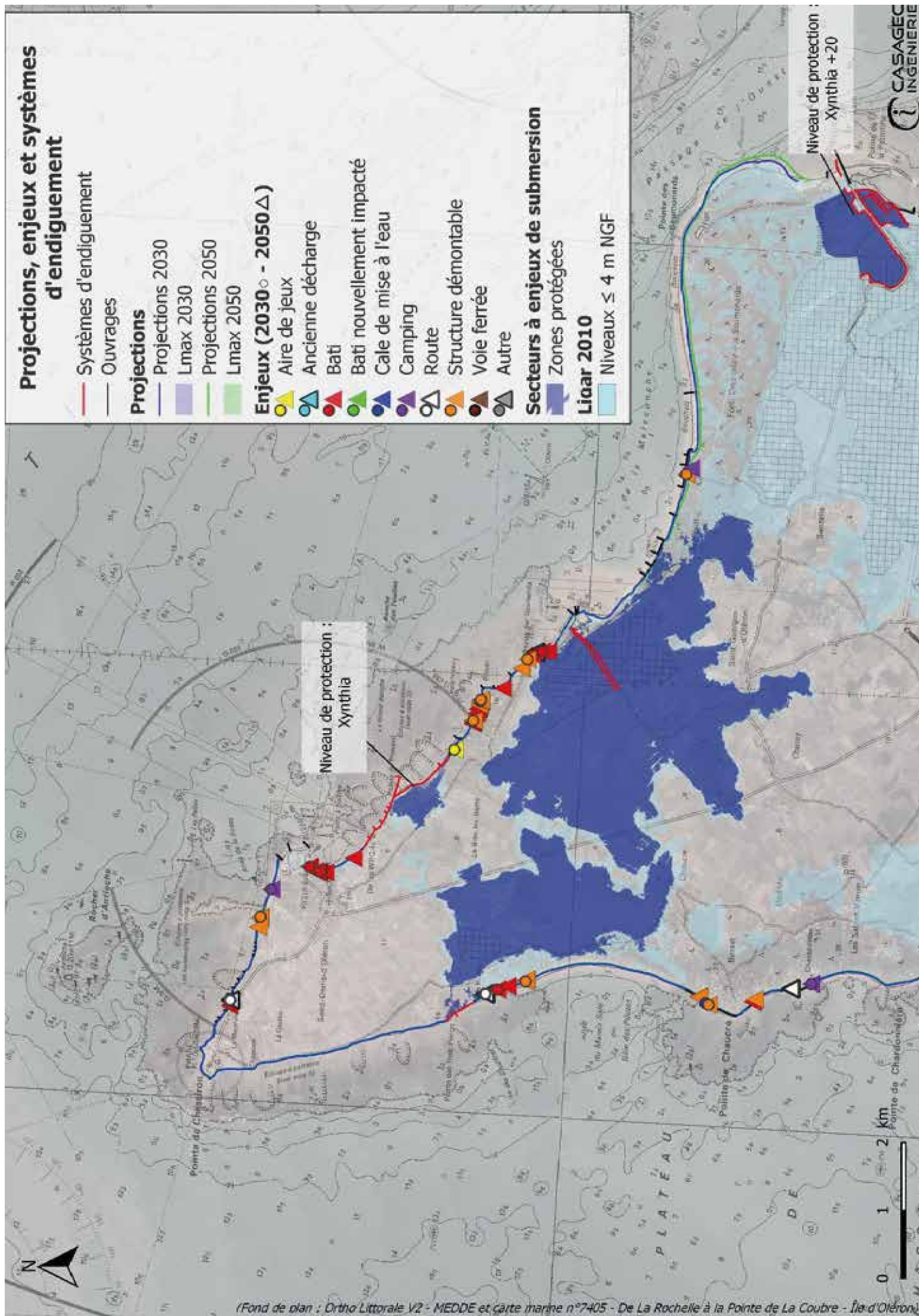
Avec la projection du trait de côte à horizon 2030 et 2050, les enjeux menacés par l'érosion ont été caractérisés selon diverses typologies:

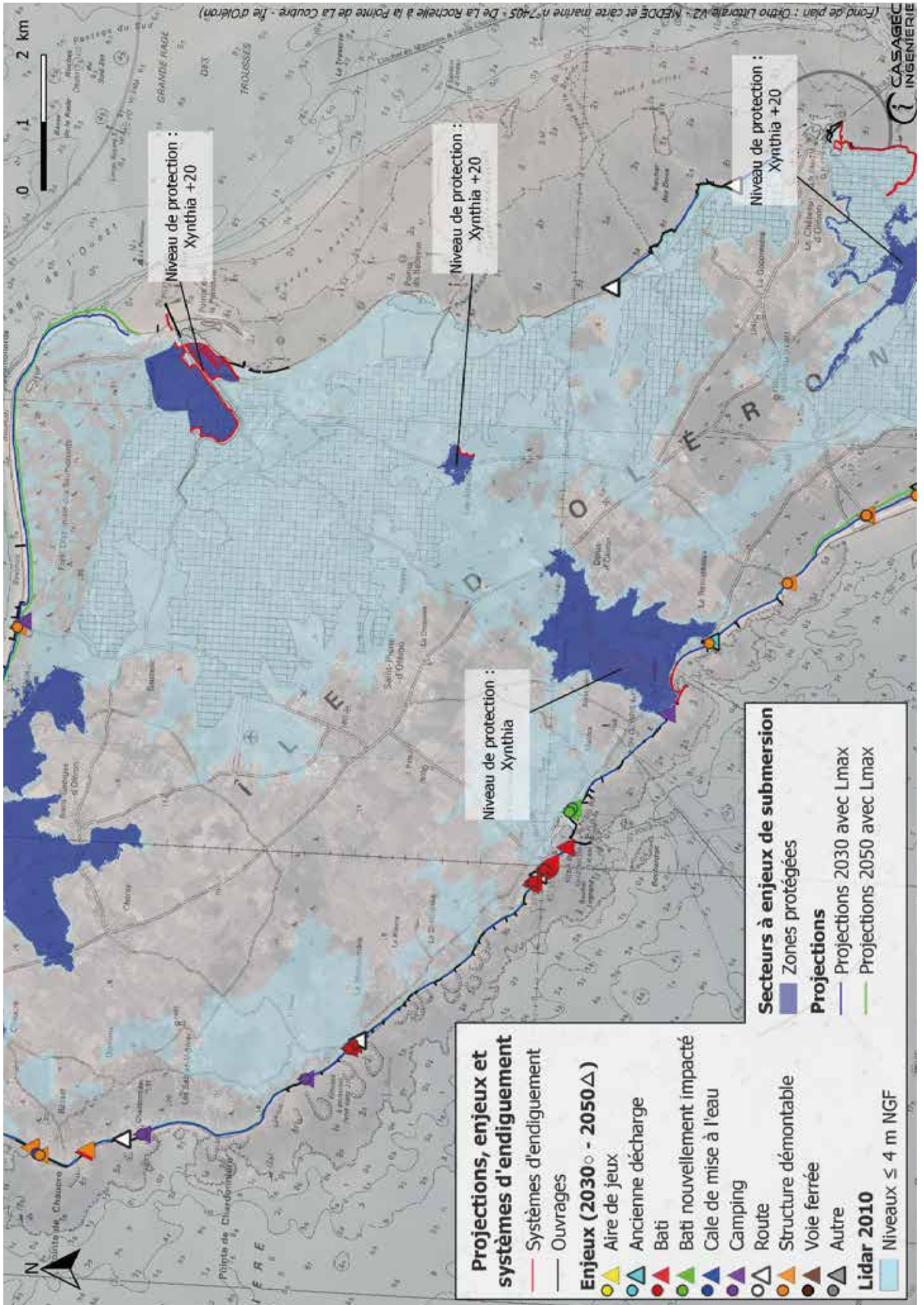
- ▶ Aire de jeux ●▲
- ▶ Ancienne décharge ●▲
- ▶ Bâti (tous bâtiment recensé dans le cadastre) ●▲
- ▶ Cale de mise à l'eau ●▲
- ▶ Camping ●▲
- ▶ Route ○▲
- ▶ Structure démontable (algéco et autres structures en préfabriqué non fléchées dans le cadastre) ●▲
- ▶ Voie ferrée ●▲
- ▶ Autre (bassin de rétention de STEP, etc.) ●▲

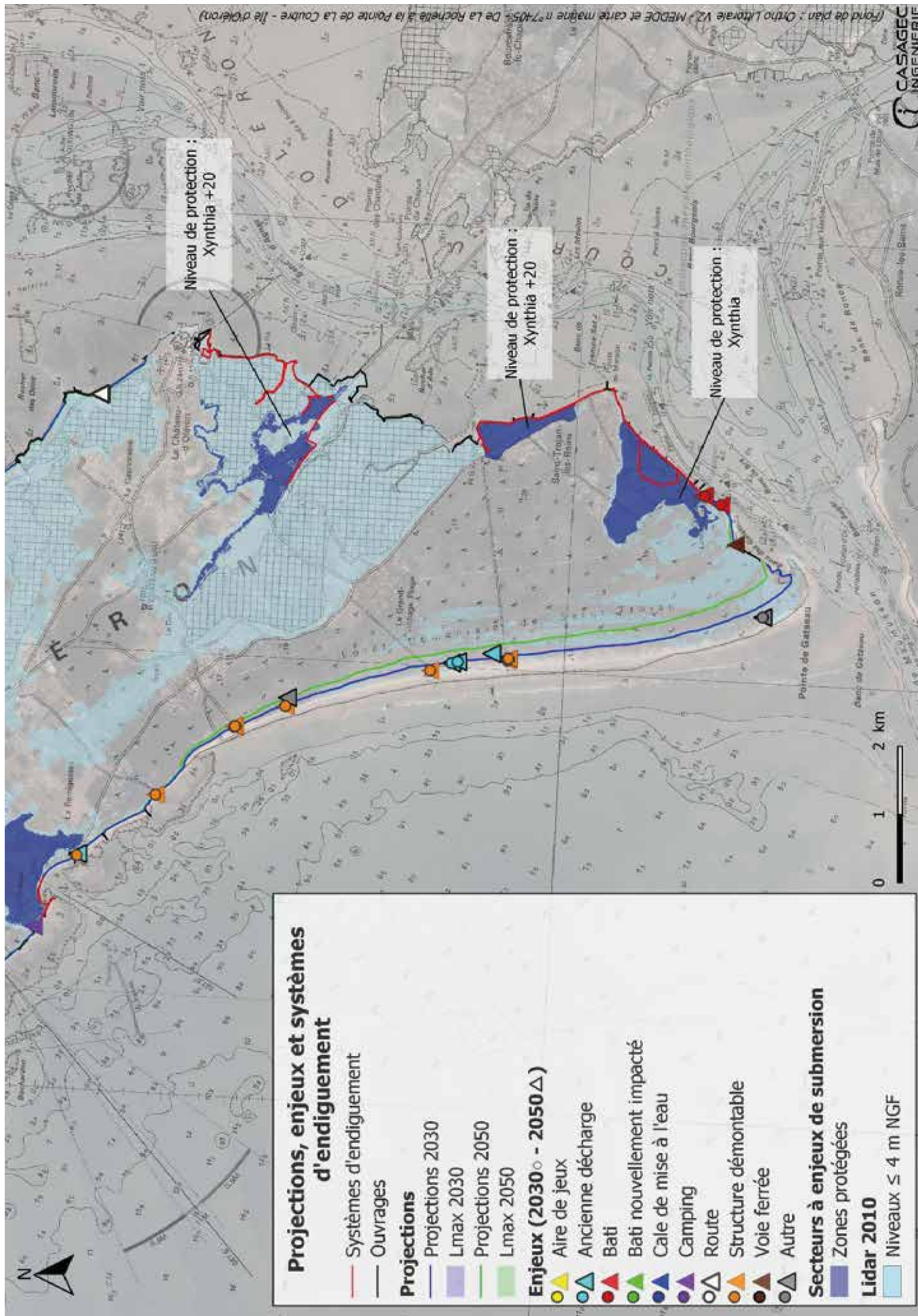
▲	Enjeux 2050
○	Enjeux 2030

43 enjeux sont menacés à échéance 2030 et 51 supplémentaires à échéance 2050 :

TYOLOGIE D'ENJEU	ENJEUX 2030	ENJEUX 2050	TOTAL
Aire de jeux	1	0	1
Ancienne décharge	2	2	4
Autre	1	1	2
Bâti	12	27	39
Bâti nouvellement impacté	2	0	2
Cale de mise à l'eau	1	0	1
Camping	3	2	5
Route	2	6	8
Structure démontable	19	12	31
Voie ferrée	-	1	1
TOTAL	43	51	94





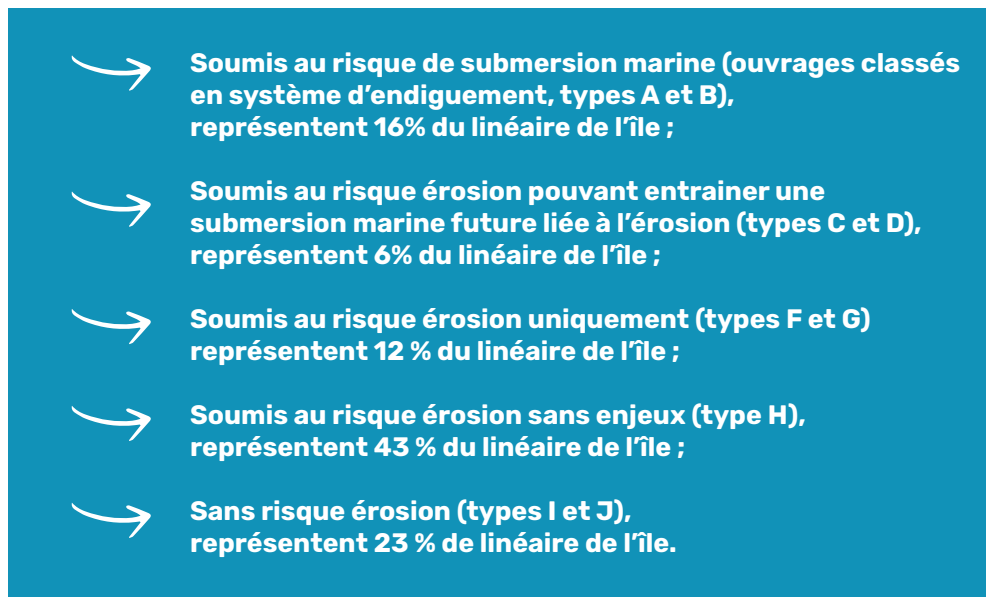


4.2 Le cadre d'intervention

La SLGBC permet de définir des modes de gestion préférentiels par secteur, en fonction de la typologie des espaces et des enjeux impactés par les aléas littoraux préalablement identifiés.

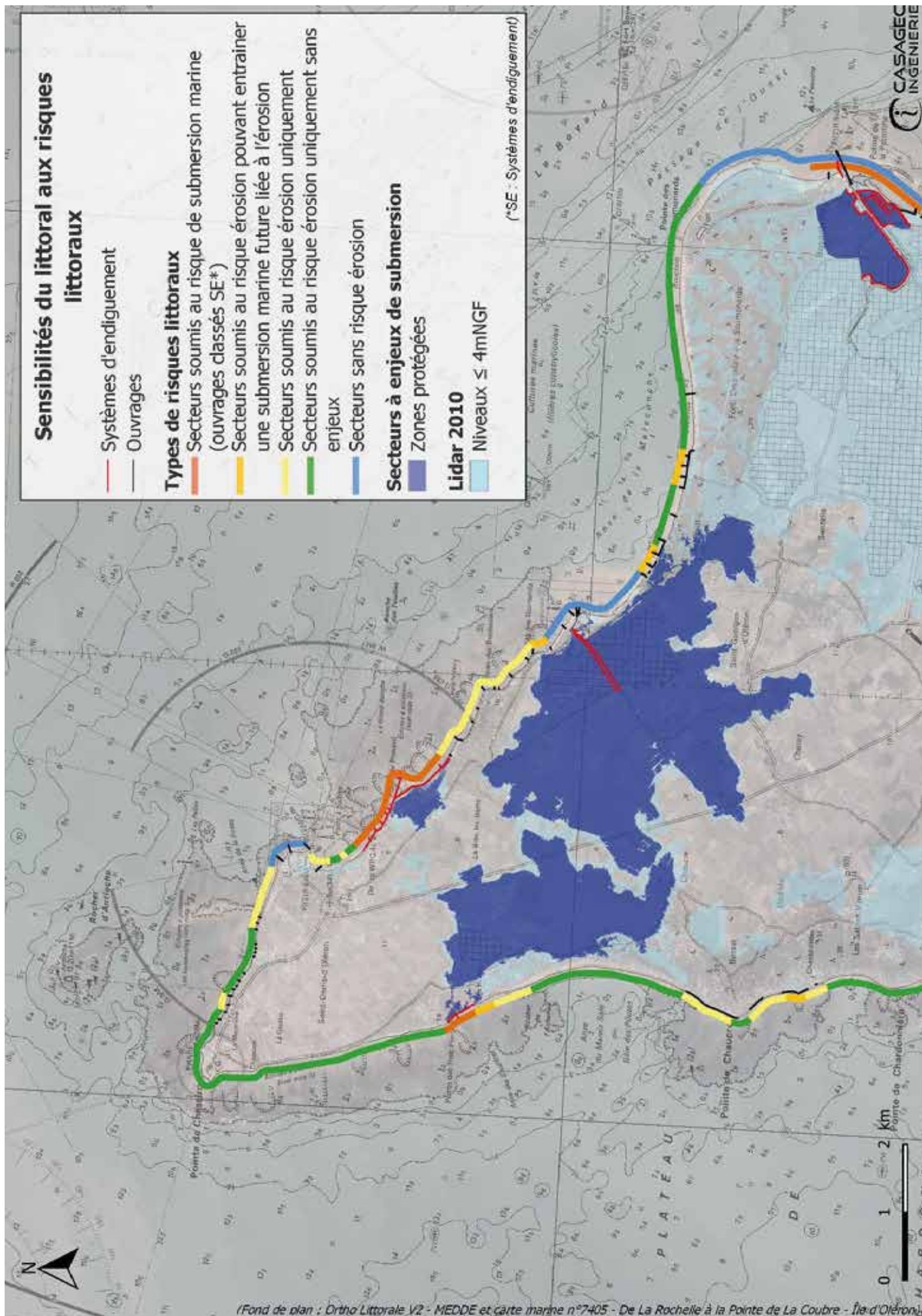
- ▶ Les espaces
 - ▶ Naturels
 - ▶ Naturels aménagés
 - ▶ Urbains
 - ▶ Zones d'activité économique
- Les enjeux
 - ▶ Biens et personnes
 - ▶ Infrastructures publiques
 - ▶ Socio-économiques et touristiques
 - ▶ Privés
- Les aléas
 - ▶ Submersion (système d'endiguement)
 - ▶ Submersion engendrée par l'érosion
 - ▶ Érosion seule
 - ▶ Accrétion

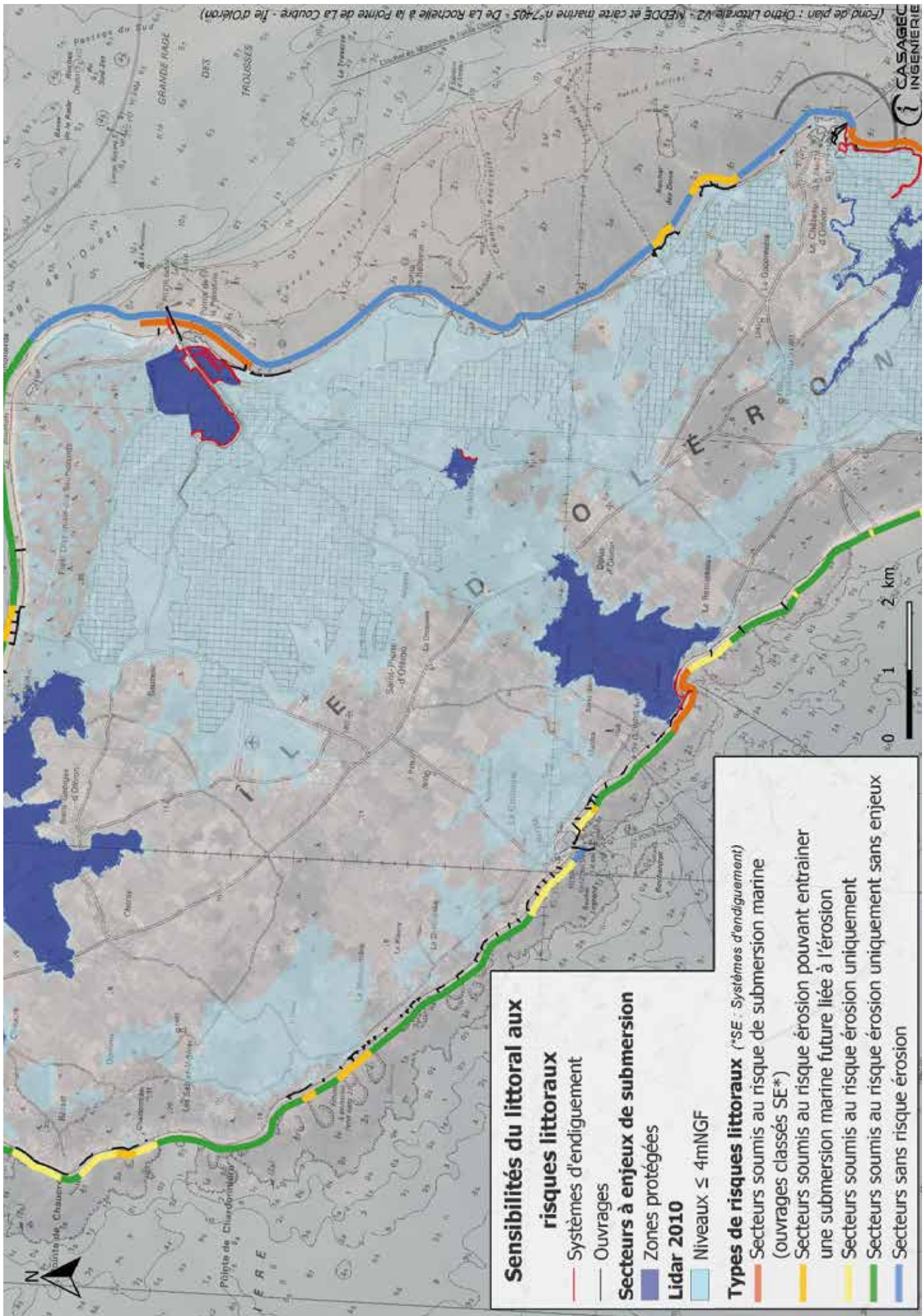
En synthèse le littoral oléronais se compose de secteurs:

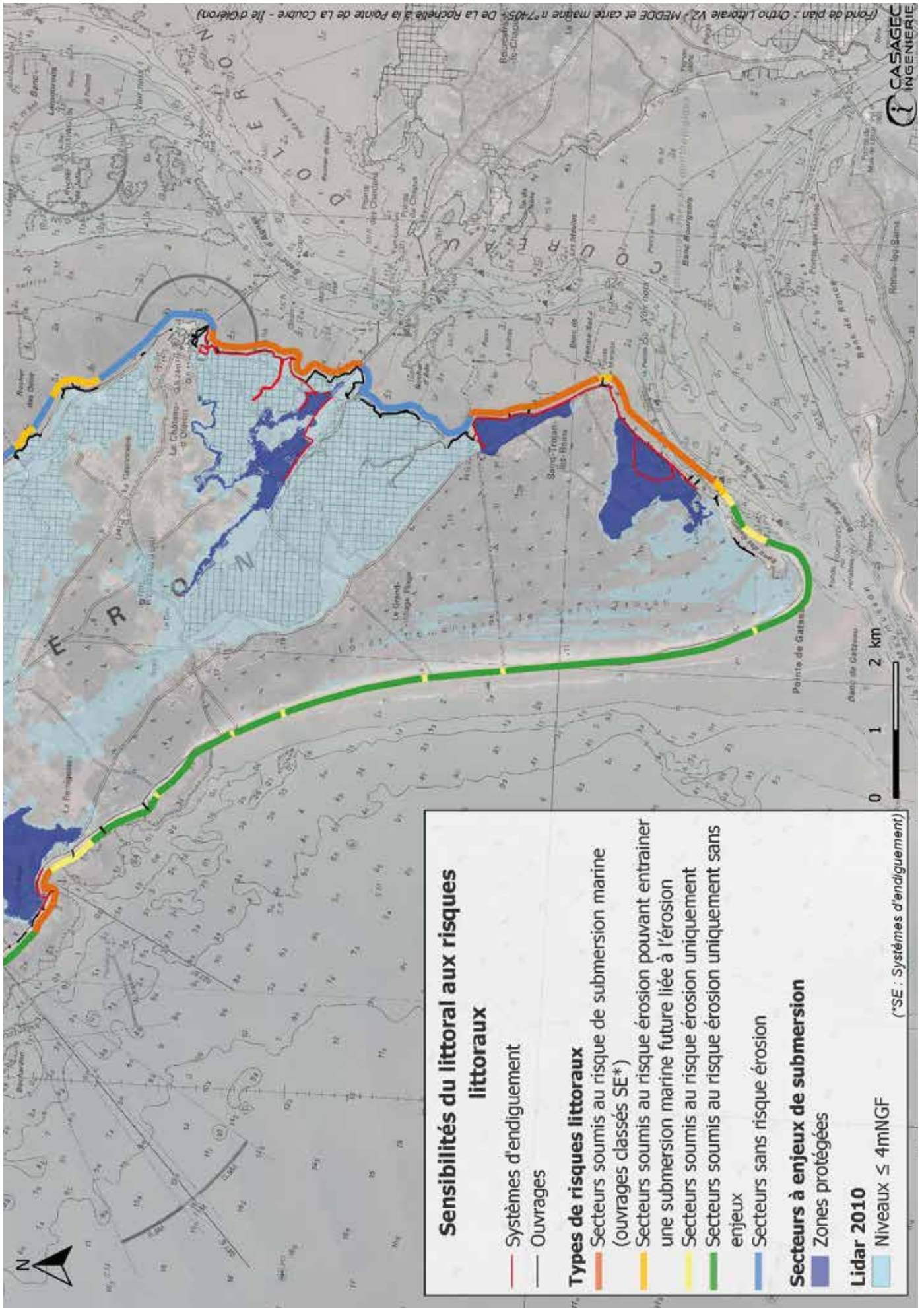


Logigramme des modes gestion préférentiels par secteur

Type de risques littoraux	Secteurs soumis au risque de submersion marine (ouvrages classés SE*)		Secteurs soumis au risque érosion pouvant entraîner une submersion marine future liée l'érosion		Secteurs soumis au risque érosion uniquement		Secteurs sans enjeu soumis au risque érosion uniquement		Secteurs sans risque érosion		
	Biens et personnes – intérêt général	Biens et personnes – intérêt général	Biens et personnes – intérêt général	Infrastructures publiques, activités économiques – intérêt général	Infrastructures publiques, activités économiques – intérêt général	Enjeux d'intérêt privé	Pas d'enjeux impactés	Gisement sableux	Ensemblement	Ensemblement	Ensemblement
Type d'enjeux	Zones urbaines protégées (ex : tous les SE, zones portuaires)	Zones naturelles attenantes aux SE (ex : Perroche, Proires)	Zones urbaines denses (ex : Mattha)	Zones naturelles aménagées ou zone d'activité économique (ex : La Gautrelle)	Zones urbaines ou naturelles aménagées (ex : STEP, La Rémingeasse)	Zones urbaines ou naturelles aménagées (ex : La Brée, Nord Cotinière)	Zones naturelles	Zones naturelles en accrétion (ex : Saumonards)	Zones portuaires « ensablées » (ex : Port du Douhet)	Marais maritimes	
	Maintien des ouvrages (défense dure) ; - Surveillance des ouvrages - Entretien des ouvrages	Gestion active durable/souple à déterminer par études locales ; - Suivi de l'évolution	Gestion active durable/souple à déterminer ; - Suivi de l'évolution - Analyse juridique et fonctionnelle des ouvrages orphelins - Etude SE à 2030/2050	Gestion active durable/souple à déterminer / Repli stratégique de certains enjeux ; - Suivi de l'évolution - Analyse juridique et fonctionnelle des ouvrages orphelins	Gestion active durable/souple à déterminer / Repli stratégique de certains enjeux ; - Suivi de l'évolution - Analyse juridique et fonctionnelle des ouvrages orphelins	Gestion active durable/souple à organiser (ASA) ; - Suivi de l'évolution - Mise en place d'arrêtés d'évacuation si gestion privée impossible ou inefficace	Accompagnement des processus naturels ; - Suivi de l'évolution - Analyse juridique et fonctionnelle des ouvrages orphelins (éventuelle suppression)	Accompagnement des processus naturels ; - Suivi de l'évolution	Maintien des ouvrages (défense dure) ; - Suivi de l'évolution		Cf. Plan de gestion des Marais
Mode de gestion : action	A	B	C	D	F	G	H	I	J		
Type	CDC IO : 100% Autorités compétentes : 0% Autres : 0%		CDC IO : 100% Autorités compétentes : 0%	CDC IO : jusqu'à 20% Autorités compétentes 80%	CDC IO : 50% Autorités compétentes : 50%	CDC IO : 0% Autorités compétentes : 0% Autres : 100% (ASA, privés)	CDC IO : 100% Autorités compétentes : 0%	CDC IO : 100% Autorités compétentes : 0%	CDC IO : 50% Autorités compétentes : 50% (CD17, Communes)	CDC IO : 0% Autorités compétentes : 0%	
Mode de financement du reste à charge (Hors subvention)											







UN PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DE L'ÉROSION

AXE 1 : Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion et de la conscience du risque

- ▶ L'action 1.1 **Poursuite de la connaissance de l'aléa**, comprend l'étude technique sur les interactions Erosion/Submersion et risques de brèches dunaires, l'évaluation des besoins complémentaires en données, leur archivage et leur capitalisation.
- ▶ L'action 1.2 **Communication et culture du risque**, aura pour objectif la mise en place d'outils favorisant la **vulgarisation et la diffusion d'information au public** (sous-action 1.2.1) ainsi que le **Développement de la culture du risque par la mise en place d'un suivi participatif de l'érosion** (sous action 1.2.2).
- ▶ L'action 1.3 consistera à la **définition des stratégies d'intervention sur les zones sensibles** (AMC*, ACB*, etc.).

AXE 2 : Surveillance et prévision de l'érosion

- ▶ L'action 2.1 **Observation et surveillance de l'érosion** se compose de **prestation de surveillance du trait de côte par acquisition topographique et photogrammétrie** (sous action 2.1.1) mais aussi de **prestation de suivis post évènements significatifs (grande marée, forte houle) par photographie** (sous action 2.1.2).
- ▶ L'action 2.2 **Prévision de l'érosion** a pour objectif la **prévision des conditions océano-météorologiques notamment grâce à l'outil de modélisation et de simulation SURVEY** (sous-action 2.2.1), **l'analyse des suivis des plages et comparaison aux seuils limites de déclenchement des procédures** (sous-action 2.2.2) et la **vérification de l'efficacité des actions et ajustements des protocoles de gestion** (sous-action 2.2.3).

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

- ▶ L'action 3.1 **Révision des documents de gestion de crise** comportera **l'actualisation des DICRIM** (Sous-action 3.1.1), la **Mise à jour des PCS*** (Sous-action 3.1.2) et l'utilisation d'un outil de gestion de crise à l'échelle communal et intercommunal **NUMERISRK** (Sous-action 3.1.3).
- ▶ L'action 3.2 **Gestion d'un recul brutal du trait de côte e/ou rupture d'ouvrages** devra permettre la **Définition d'un protocole pour la réalisation anticipée d'actions en cas d'urgence** (rechargement, suivi d'ouvrages, ...) et **anticipation des impacts qui pourraient en découler** (sous-action 3.2.1) en continuité il devra être anticipé la **Planification de la mise en place d'arrêtés en cas de conditions de « péril imminents » pour la sécurité publique** (sous-action 3.2.2).

AXE 4 : Prévention – prise en compte du risque érosion dans l'urbanisme

- ▶ L'action 4.1 **Actualisation des mesures d'urbanisme et de prévention des risques** se devra de définir les **Interactions dans la communication des résultats de la stratégie locale (CDC) et du PPRN** (sous-action 4.1.1) et leur interaction avec **la Loi climat et résilience : révision des cartographies, PLU et des modalités de gestion des biens** (sous-action 4.1.2).

AXE 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont actions de relocalisation des activités et des biens

- ▶ L'action 5.1 **Etude de vulnérabilité et de relocalisation des VRD** permettra de définir les modalités d'actions à mettre en œuvre sur les secteurs identifiés comme impactés à échéance 2030 et 2050.
- ▶ L'action 5.2 **Etude de vulnérabilité et de relocalisation des enjeux publics** permettra de définir les modalités d'actions à mettre en œuvre sur les secteurs identifiés comme impactés à échéance 2030 et 2050.
- ▶ L'action 5.3 **Etude de vulnérabilité et de relocalisation des campings** permettra de définir les modalités d'actions à mettre en œuvre sur les secteurs identifiés comme impactés à échéance 2030 et 2050.

AXE 6 : Actions d'accompagnement des processus naturels, ou de lutte active souple contre l'érosion

- ▶ L'action 6.1 **Actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire** vise à poursuivre la mise en œuvre des processus d'accompagnement naturel (ganivelles,...) et leur pérennisation.
- ▶ L'action 6.2 **Opérations préalables à la réalisation des actions de lutte active souple** aura pour objectif l'**Elaboration du Plan de Gestion des Sédiments (PGS)** (sous-action 6.2.1) et l'**Inventaires naturalistes et études environnementales /réglementaires** (sous-action 6.2.2).
- ▶ L'action 6.3 **Actions de lutte active souple** vise à mettre en œuvre des actions de lutte active souple (réensablement...) telles qu'elles ont été définies dans le cadre du Plan de Gestion des Sédiments pour une réponse adaptée et proportionnée aux phénomènes constatés

AXE 7 : Gestion des ouvrages de protection de lutte active dure contre l'érosion

- ▶ L'action 7.1 **Analyse juridique et fonctionnelle des ouvrages orphelins** vise à identifier et analyser le comportement des ouvrages côtiers qui n'ont pas de gestionnaires désignés afin de justifier leurs pérennités dans le temps.
- ▶ L'action 7.2 **Etude de scénarios de gestion de lutte active dure sur enjeux publics** vise à étudier au stade faisabilité, les solutions de lutte active dure sur des secteurs préalablement identifiés (enjeux routiers ou infrastructures publiques notamment).
- ▶ L'action 7.3 **Etudes techniques pour la définition de nouveaux systèmes d'endiguement face aux enjeux érosion/submersion** consiste à analyser l'évolution du trait de côte et les éventuels futurs systèmes d'endiguement requis pour s'adapter aux phénomènes d'érosion qui engendreraient un risque de submersion à court et moyen terme.
- ▶ L'action 7.4 **Concertation et médiation avec les acteurs sur la gestion des ouvrages privés de lutte active dure** consistera à informer les acteurs concernés par la question de l'érosion des enjeux privés ((Privés, ASA*, acteurs économiques, usagers) sur les enjeux liés à la gestion des ouvrages privés et des possibilités qui s'offrent à eux (ASA...).

AXE 8 : Portage, animation et coordination de la stratégie locale

- ▶ L'action 8.1 **Création d'un poste pour une personne ressource : chargé de mission stratégie** consiste à créer un poste de chargé de mission de la stratégie locale de gestion de la bande côtière pour assurer efficacement le portage, l'animation et le suivi des actions de la stratégie locale.



Plage de La Brée-les-Bains

GLOSSAIRE

ACB : analyse cout/bénéfice, qui consiste à évaluer l'écart entre le coût d'une mesure et les bénéfices qu'elle est susceptible de générer. L'unité de valeur utilisée étant l'euro.

Accrétion : accumulation de sédiments pouvant être d'origine naturelle ou artificielle. L'accrétion naturelle de sédiments est réalisée par dépôts éolien ou marin sur la plage. L'accrétion artificielle correspond à une accumulation issue de la mise en place d'ouvrages de protection ou le dépôt à l'aide d'engins. (Coastal Engineering Research Center, 1984)

AMC : analyse multicritères, qui consiste à comparer les coûts et les bénéfices de différentes solutions techniques pour la réalisation d'un projet.

ASA : association syndicale autorisée.

Anthropique : Fait par un être humain ; dû à l'existence et à la présence d'humains.

Cellule hydrosédimentaire : l'évolution du littoral est liée à des mouvements de sédiments qui s'opèrent à différentes échelles de temps et d'espace. La cellule hydrosédimentaire est ainsi un concept permettant d'identifier, à une échelle donnée, des compartiments du littoral qui peuvent être décrits et analysés de manière autonome sur le plan des transports sédimentaires. Ce découpage du littoral a pour objectif de permettre l'établissement de bilans des échanges de sédiments au sein de chaque cellule et d'aider à la définition de la bonne échelle géographique de prise de décision en matière d'aménagement côtier. Elle permet en effet de bien prendre en compte l'ensemble des facteurs d'évolution du littoral sur un secteur géographique donné.

Courant de flot : courant de marée généré par la marée montante.

Courant marin : un courant marin est un déplacement horizontal dû aux effets combinés du vent et de différences de température, densité et salinité, ainsi qu'aux contours des terres, aux reliefs de profondeur et à l'interaction entre courants. Un courant marin est caractérisé par sa direction, sa vitesse, son débit et sa température.

Dérive sédimentaire littorale : transport sédimentaire longitudinal par rapport à la côte, induit par les houles et les courants. Une dérive littorale consiste en un déplacement le long du rivage de matières déposées sur les littoraux, de sédiments non-cohésifs comme le sable, mais pouvant également consister en des sédiments plus gros tels que les graviers, par les vagues, le vent et les courants.

Erosion : ensemble de phénomènes externes qui, à la surface du sol ou à faible profondeur, modifient le relief par enlèvement de matière solide. Ces phénomènes peuvent être d'ordre chimiques avec altération et dissolution par les eaux plus ou moins chargées de gaz carbonique ou physiques et mécaniques avec désagrégation des roches et enlèvement des débris par un fluide (d'où les distinctions entre les érosions éolienne, fluviale, glaciaire ou marine).

Estran : Partie du littoral périodiquement recouverte par la marée.

Gemapien : autorité compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et des Inondations (GEMAPI).

Géomorphologique : qui se rapporte à l'étude et à la description des formes du relief terrestre et du rôle de l'érosion dans la formation des paysages.

Hydrodynamique : qui se rapporte à l'étude et à la description des liquides en mouvement.

Laisse de mer : accumulation composée de débris naturels ou d'origine anthropique laissés par la mer à la limite supérieure des marées.

Marée : oscillation quotidienne de la mer dont le niveau monte et descend alternativement.

PCS : plan communal de sauvegarde.

Résilience : la résilience désigne la capacité d'un groupe ou d'un territoire à s'adapter à un environnement changeant. Selon le CEREMA, appliquée aux sociétés humaines, «un peuplement est résilient s'il sait et peut trouver les capacités nécessaires pour son adaptation face à des aléas qui le menacent». Pour les territoires, la résilience renvoie donc à leur capacité à transformer les changements, et notamment les changements climatiques, en opportunités sociales et économiques sur le long terme (Source : Cerema, la résilience un outil pour les territoires).

Tidale : adjectif désignant ce qui est relatif à la marée.

Usant : marée descendante

Vagues : une vague est dite déferlante lorsque l'onde de force transportée par la houle dans la mer se transforme en un rouleau caractéristique et facilement identifiable à la surface de l'eau, généralement accompagné d'écume.



Plage de Plaisance

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

59 route des Allées - CS70085
17310 Saint-Pierre d'Oléron
05 46 47 24 68
cdc-oleron.com

Suivez-nous sur Facebook :
[@communautede.liledoleron](https://www.facebook.com/communautede.liledoleron)

Inscrivez-vous à notre newsletter :
cdc-oleron.com